

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 février 2014 à 18 h 00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Rémi Robidoux, Marielle Duhème, Florent Ricard, Paul André Ricard et Howard Welburn formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente madame Johanne Hébert, directrice générale.

Ouverture de la séance et vérification du quorum

Après la constatation du quorum, le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du jeudi 13 février 2014 à 18h09.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Séance extraordinaire du jeudi 13 février 2014, à 18h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Mandat à la firme André Pilon, ingénieur-conseil, pour une offre de services professionnels en ingénierie;
- D) Mandat à Dessau Soprin;
- E) Autorisation de signature : Addenda à l'entente Climat-Sol;
- F) Dossier d'expropriation Susan Jandreau;
- G) Période de questions;

Levée de la séance

Nomination de la greffière pour la présente séance

Afin de combler les besoins du greffe pour la présente séance;

14-02-13-3448

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil nomme madame Johanne Hébert, directrice générale de la Ville, à titre de greffière pour les besoins de la présente séance.

Adopté

Adoption de l'ordre du jour

14-02-13-3449

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du jeudi 13 février 2014 tel que présenté.

Adopté

Mandat à la firme André Pilon, ingénieur-conseil, pour une offre de services professionnels en ingénierie

Considérant l'offre de service présentée par l'ingénieur André Pilon dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202 pour la section démolition du projet;

Considérant que les services professionnels comprennent la préparation des plans et devis de la section de l'appel d'offres à être réalisée dans le dossier ainsi que la surveillance des travaux pour un montant de 21 200 \$ plus les taxes applicables;

14-02-13-3450

**Il est proposé par monsieur Paul André Ricard
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil mandate l'ingénieur André Pilon pour la préparation des plans et devis de la section de l'appel d'offres à être réalisée dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202 ainsi que la surveillance des travaux pour un montant de 21 200 \$ plus les taxes applicables.

Adopté

Mandat à Dessau Soprin

Considérant que la Ville de Huntingdon désire s'enquérir des services professionnels d'une firme d'expert pour la surveillance des travaux ainsi que pour les analyses chimiques dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202;

Considérant les discussions intervenues entre la directrice générale et monsieur Carl Marcotte à l'effet que le coût des travaux sera inférieur à 25 000 \$ en incluant les taxes;

14-02-13-3451

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par monsieur Howard Welburn
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil mandate monsieur Carl Marcotte, géo.,M., Env., MBA pour la surveillance des travaux ainsi que pour les analyses chimiques dans le dossier de la réhabilitation de la Route 202 pour un montant maximal de 25 000 \$ taxes incluses.

Adopté

Autorisation de signature : Addenda à l'entente Climat-Sol

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Dossier d'expropriation Susan Jandreau

Le Conseil demande au procureur de la Ville, Me Duchaine de contacter Me Dialo, procureur de Susan Jandreau, afin de négocier le montant de la réclamation de la valeur de convenance dans le dossier de l'expropriation.

Période de questions

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 32.

André Brunette, Maire

Johanne Hébert, Greffière de séance